

### La RDU, un enjeu majeur pour la région nyonnaise

Le concept de la RDU vise à accueillir une partie significative de nouveaux habitants et d'emplois dans le périmètre compact de l'agglomération nyonnaise, à moyen et long terme, conformément aux objectifs politiques des planifications communales, régionales et cantonales.

Il s'agit de dessiner un nouveau paysage urbain, de définir le réseau de la mobilité et des espaces publics, intégrant la ville existante et les nouveaux quartiers. Ainsi, la mise en œuvre de la RDU relève d'une certaine complexité et sa concrétisation se fera par étapes.

Ce projet de dimension intercommunale et d'agglomération constitue l'un des investissements parmi les plus importants du district d'ici 2030. Par ailleurs les différentes entités traversées demandent un équilibre entre un axe qui unit et des solutions locales à prendre en compte.



#### Concept de développement urbain le long de la route de distribution urbaine (RDU)

1. La RDU permet de mieux exploiter et distribuer le trafic motorisé au sein de l'agglomération nyonnaise
2. La RDU s'intègre dans un réseau de mobilité existant :
  - routes de l'Etraz, avenue des Eules, jonctions autoroutières de Nyon et de Gland, ...
3. La RDU offre un potentiel important de développements urbains de qualité dans un périmètre compact, elle dessert des quartiers existants ou futurs sur les communes d'Eysins, Nyon et Prangins
  - urbanisation en cours ou planifiée d'ici 2030
  - urbanisation à long terme

### Les mesures de planification et les engagements en relation avec la RDU

- La RDU fait partie d'une mesure prévue du **projet d'agglomération du Grand Genève** 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> génération (sans cofinancement fédéral).
- Le concept de la RDU fait partie intégrante du **Plan directeur cantonal** (3<sup>ème</sup> adaptation du 2 juillet 2014), dans le cadre de la mesure R15 « Agglomération franco-valdo-genevoise et Région Nyon ».
- En lien avec le **Schéma Directeur de l'agglomération nyonnaise** (SDAN), le concept RDU a été adopté par les partenaires en 2010 et constitue un des objectifs stratégiques du **Plan directeur régional du district de Nyon** (PDRN).